



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 58/2017  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 Juin 2017.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, FIEVRE, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, JOUET, SEIB-TAUPIN, GARBIN.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
M. JOUSSEAUME	à	M. ZAMBONI
M. ARNAL	à	M. CASTAING
M. FERTE J.	à	Mme JOUET
Mme FERTE S.	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. DELON	à	Mme GARBIN

**EXCUSÉ** : M. MARTIN.

**SECRETARE** : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Mise en conformité des vestiaires-tribunes du complexe sportif de Football pour un classement fédéral - demande de subvention à la Fédération Française de Football**

Madame le Maire indique que la mise en conformité des vestiaires-tribunes en vue de l'obtention d'un nouveau classement fédéral peut faire l'objet d'une demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du fonds d'aide au football amateur.

Le coût des travaux est de 5 545.40 € HT.

Il est proposé de demander la subvention la plus élevée possible.

Plan de financement :

- Fédération Française de Football : 80 % soit 4 436.32 €
- Autofinancement : 20 % soit 1 109.08 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- de solliciter une subvention à la Fédération Française de Football pour la mise en conformité des vestiaires-tribunes du complexe sportif de Football au titre du fonds d'aide au football amateur en vue de l'obtention d'un nouveau classement fédéral à hauteur de 80% du coût des travaux HT.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 23 Juin 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

